

## Article paru dans



le 2 avril 2004

*Livre. Historienne de la judaïté, l'auteure analyse l'attitude de la France vis-à-vis de la communauté musulmane.*

### **Quand la France bloque face à ses minorités**

Lorsque renaît le débat sur le voile à l'école, il y a quelques mois, Esther Benbassa, historienne des Juifs, croit voir «se dérouler devant [elle] à l'envers le film de l'histoire». Les hommes des Lumières étaient obsédés par les Juifs, deux siècles plus tard, c'est au tour des musulmans de se trouver dans le collimateur de la société française. «A nouveau, la France bute sur ses minorités», analyse-t-elle. D'où cet ouvrage, percutant, oeuvre de «citoyenne autant que d'historienne», qui est aussi un cri d'alerte.

Pour Esther Benbassa, la France bloque sur les musulmans comme elle a jadis bloqué sur les Juifs. Et elle cherche encore une fois à résoudre autoritairement ce qu'elle ressent comme un problème. D'où la loi interdisant le port du voile à l'école qui vise à émanciper de force les musulmans de leur religion afin de les «régénérer», comme les Juifs, hier. Mais, tandis que ce groupe a accepté alors un alignement de leur religion sur les normes françaises à part le mariage exogame, certains musulmans n'hésitent pas à engager le fer avec l'Etat. Le vécu de ces deux communautés est, il est vrai, très différent.

La bonne volonté des Juifs s'expliquait notamment par le sentiment de dette qu'ils éprouvaient à l'endroit de ses émancipateurs qui lui avaient octroyé la citoyenneté française. Or, ce même avantage a été refusé aux musulmans du temps de l'Algérie française. Et cette amertume est constamment entretenue par les discriminations qu'ils subissent en France, sur la terre de leurs anciens colons. Tandis que les Juifs ont adopté une stratégie de compromis avec l'Etat, certains musulmans les filles décidant un beau matin de mettre le foulard «narguent» l'ancienne puissance coloniale «sur le lieu même de sa sacralité, l'école, et remettent en question son autorité». Afin qu'elles entrent dans le rang, la France a donc promulgué la loi antivoile.

La démonstration est passionnante et irréfutable. Irréfutable aussi, l'observation que fait Esther Benbassa du «bourgeoisement» de la «culture de l'entre-soi», chez les Juifs comme chez les musulmans. Cette observation se double d'une autre : ce communautarisme n'implique plus uniquement un repli sur son groupe. Il prend la forme d'un «nationalisme diasporique». En gestation depuis des années, ce phénomène a été «révélé au grand jour lors de l'exacerbation suscitée par la seconde Intifada», les Juifs prenant alors partie pour Israël, les Arabo-Musulmans pour les Palestiniens. Ce

mouvement inquiète Esther Benbassa. Pas tant à cause des heurts qu'il entraîne entre les deux communautés, que parce qu'il risque de modifier les relations que celles-ci entretiennent avec la France.

Pour l'heure, ce «nationalisme sans revendication territoriale fait cohabiter encore la loyauté envers le pays de résidence avec un soutien sans faille à des causes extérieures à ce pays», avance l'historienne. Mais, «peut-être pas pour longtemps». Ces alarmes sont-elles excessives ? Elles fondent en tout cas l'opposition de l'auteur à la loi sur le voile. D'elle, il n'y a rien à attendre en effet, si ce n'est le pire. Des replis dopant à leur tour les affirmations identitaires.

Catherine COROLLER